

Renvoi au comité de salut public de l'annonce de l'agent national près le district d'Ustaritz séant à Bayonne (Basses-Pyrénées) relatif à la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 16 messidor an II (4 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'annonce de l'agent national près le district d'Ustaritz séant à Bayonne (Basses-Pyrénées) relatif à la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 16 messidor an II (4 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 375;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25775_t1_0375_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

14

L'agent national près le district d'Ustaritz séant à Bayonne, département des Basses-Pyrénées, donne connoissance de l'esprit public qui règne dans l'arrondissement du district, et que les ventes des biens d'émigrés, effectuées jusqu'au 14 prairial, dont l'estimation ne montoit qu'à 299, 141 liv. 5 sous, ont été portées à 580,454 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

15

L'agent national près le district de Lisieux, département du Calvados, instruit la Convention de l'empressement que chacun met à se rendre adjudicataire des biens d'émigrés. Il en a été vendu, dit-il, pendant la première décade de ce mois, pour 108,024 liv., dont l'estimation n'étoit portée qu'à 41,116 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

16

Le citoyen Pourret, de la commune d'Armes, département de la Loire, fait passer l'expédition de l'abandon qu'il vient de faire, devant l'administration du district de cette commune, de la somme de 1644 liv. 13 s. 4 den., montant de la liquidation d'un ci-devant office de procureur au ci devant bailliage de Bourg-Argental, district de Commune-d'Armes, dont il étoit pourvu.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (3).

17

Le commandant temporaire d'Hesdin, département du Pas-de-Calais, annonce que

(1) P.V., XLI, 4. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t). Mentionné par J. Fr., n° 648; J. Sablier, n° 1417.

(2) P.V., XLI, 5. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t); M.U., XLI, 267; Ann. patr., n° DL; J. Lois, n° 644; C. Eg., n° 685.

(3) P.V., XLI, 5. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^t); J. Fr., n° 648; Débats, n° 659.

chaque homme des dépôts de la 29^e demi-brigade, composant la garnison de cette place, vient de faire don de deux rations de viande, pour être distribuées aux honnêtes et vertueux indigens de cette commune.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Hesdin, 9 mess. II; au C. de correspondance] (2)

« Citoyens,

Je vous donne avis que chaque homme des dépôts

De la 29^e 1/2 brigade

Du 1^{er} b^{on} du 45^e régiment d'infanterie,

Du 2^e b^{on} du même régiment,

Du 2^e b^{on} de la Somme,

Du 6^e b^{on} du Pas-de-Calais,

et du 2^e b^{on} d'Indre et Loire

composants la garnison de cette place, vient de faire don à la municipalité de 2 rations de viande pour être distribuées aux honnêtes et vertueux indigens de cette commune. S. et F. »

VINCENT

18

La société populaire d'Avre-Libre, ci-devant Roye, district de Mondidier, département de la Somme, fait passer le procès-verbal de sa séance du 13 messidor, contenant le détail de la fête célébrée dans cette commune, à l'occasion de la victoire de Fleurus, et des couplets composés par un de ses membres, et chantés dans cette fête.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission d'instruction publique (3).

19

Le directoire du district de Beaune, département de la Côte-d'Or, invite la Convention nationale à déployer toute sa fermeté contre les ennemis de la patrie, et notamment contre ceux qui ont voulu jeter de la défaveur sur la dernière organisation du tribunal révolutionnaire.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XLI, 5. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl^t). Mentionné par J. Sablier, n° 1417.

(2) C 308, pl. 1187, p. 3.

(3) P.V., XLI, 5. Bⁱⁿ, 20 mess.

(4) P.V., XLI, 6. Bⁱⁿ, 21 mess. (1^{er} suppl^t).